

Décision

Générale

colonial

Décision n° 790 Décisions concernant les Ministères

n° 790

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 juin 1963

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1963

Date du numéro
30 juin 1963

TEXTE INTÉGRAL

Sont autorisés à effectuer des heures supplémentaires dans les conditions prévues par l'arrêté n° 1372 du 12 novembre 1953, les agents contractuels dont les noms suivent : Hôpital Peltier : Mme Muller, infirmière diplômée d'Etat contractuelle: Mme Fillipi, infirmière diplômée d'Etat contractuelle; Mme Delaunay, infirmière diplômée d'Etat contractuelle : Mme Ker, infirmière diplômée d'Etat contractuelle.